



La conservation volontaire ...des ententes de confiance

Le **Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec** met de l'avant plusieurs projets de conservation grâce à l'**implication** et l'**adhésion volontaire** des **propriétaires** ou des **municipalités** à la mise en valeur des attraits naturels qui se trouvent sur leur propriété.

Ces projets ont comme objectifs de **sensibiliser** et **d'informer** les propriétaires privés et les gestionnaires sur la nécessité de **préserver les habitats** sensibles, sur les pratiques durables d'utilisation du territoire, et sur les différentes options de conservation volontaire qui s'offrent à eux.

Habitats et espèces exceptionnels

Ce sont **110 propriétaires** et **16 organismes** de la région qui se sont **engagés moralement à conserver** leur milieu naturel. Ce qui totalise près de **1 500 hectares** en région. Ces milieux naturels se retrouvent dans des **milieux humides**, des **écosystèmes forestiers exceptionnels** et d'autres **habitats à fort potentiel de conservation**.

Des outils personnalisés vers une démarche concertée

Propriétaires

- ❖ Cahier du propriétaire
- ❖ Rencontre individualisée
- ❖ Certificat de reconnaissance
- ❖ Panneau de signalisation
- ❖ Formation

Municipalités et organismes

- ❖ Rencontre de concertation
- ❖ Cahier technique
- ❖ Conférence
- ❖ Panneau d'interprétation
- ❖ Plan de conservation



La conservation et la mise en valeur de ces milieux sont une garantie, pour nous-mêmes et les générations futures, que la nature pourra contribuer à rendre de précieux **biens et services écologiques** tels que la régulation des épisodes extrêmes, la filtration de l'eau et de l'air, le tourisme, la pêche, la chasse, l'approvisionnement en bois, l'éducation relative à l'environnement, etc.

La parole est à vous

« La protection de notre forêt riveraine exceptionnelle nous permet de profiter de tout ce que la nature nous offre : la beauté sauvage du site, la tranquillité, une faune et une flore abondante..., tout en contribuant à la préservation de la biodiversité de notre région. »

Simon et Marjolaine Lapointe



Saviez-vous que ...

Au Centre-du-Québec, en 2012, on compte 36 aires protégées inscrites au registre des aires protégées du Québec (28 596 ha). **La meilleure option de conservation volontaire est celle qui répond le mieux à vos objectifs personnels.**

